



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le mercredi 15 octobre 2008

Mots-clés : PAS-DE-CALAIS / CREATION D'ENTREPRISES / CONCOURS

Le Groupe TAITBOUT, sponsor du 1^{er}concours de créateurs d'entreprises de la CASO

Pour en savoir plus sur les modalités du concours :
<http://www.saint-omer.net/pepiniere.html>

■ **Jusqu'au 31 octobre 2008, le Groupe TAITBOUT, en association avec la pépinière d'entreprises de la CASO à Campagne-lès-Wardrecques (Pas-de-Calais), organise le 1^{er} concours de créateurs d'entreprises. ■ 5 000 euros de prime à la création d'entreprise à gagner !**

Fort de son implication locale dans ce département où il est désigné en retraite complémentaire, le Groupe TAITBOUT a choisi de remettre un prix de 5 000 € dans la catégorie "Emergence" avec une mention spéciale "*environnement et développement durable*". Pour accompagner les porteurs de projets innovants et récompenser la création d'emplois, la moitié du prix sera remise afin de faciliter la constitution du capital social comme l'accès au crédit bancaire et l'autre moitié à l'embauche du 1er salarié.

Informations pratiques :

- **Qui peut concourir ?** Les porteurs de projets n'ayant pas encore constitué leur entreprise dans la catégorie "émergence" et les créateurs dont l'entreprise est constituée depuis moins de 24 mois dans la catégorie "création/développement".
- **Comment ?** En remettant un dossier de candidature téléchargeable sur le site Internet de la CASO, à l'adresse de la pépinière
- **Quand ?** Jusqu'au 31 octobre (cachet de la poste faisant foi)

À propos du Groupe TAITBOUT. Le Groupe TAITBOUT est un groupe de protection sociale paritaire rassemblant 4 institutions de retraite (Circia, Cirsic, Cre, Ircafex), une institution de prévoyance (TAITBOUT Prévoyance) et une société de courtage d'assurances (TAITBOUT Pluriel). Il intervient dans les principaux domaines d'activité suivants :

- la retraite complémentaire Arrco/Agirc (régimes français obligatoires) et la gestion de la retraite des salariés expatriés des entreprises françaises ou étrangères dans le cadre des régimes français Arrco et Agirc (adhésion facultative et volontaire) par l'intermédiaire de ses institutions spécialistes, la Cre et l'Ircafex ;
- la santé (remboursements de frais médicaux) ;
- la prévoyance (garanties décès, arrêts de travail, rentes de conjoint et d'éducation, assistance) ;
- l'épargne retraite et salariale (complément de retraite par capitalisation) ;
- les services d'action sociale destinés aux salariés et retraités des entreprises adhérentes.

Il dispose d'une compétence exclusive pour la gestion de la retraite complémentaire :

- des salariés expatriés choisissant d'adhérer à titre individuel à la Cre et l'Ircafex pour leur retraite complémentaire ;



- des salariés des territoires d'outre-mer en complément des régimes de base locaux en Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et à Saint-Pierre-et-Miquelon.

- des populations spécifiques comme les Employeurs étrangers Sans Établissement en France (Esef) et les ambassades.

Cette compétence lui confère une position d'expert dans le domaine du « hors métropole ».

Le Groupe TAITBOUT s'adresse essentiellement à 4 cibles : les entreprises françaises, installées en France ou à l'étranger, les prescripteurs (courtiers, experts-comptables), les salariés de ses entreprises clientes et les retraités.

Le Groupe TAITBOUT représente : près de 100 000 entreprises clientes en retraite ; plus de 5 000 entreprises clientes en prévoyance santé ; 1 500 000 cotisants et retraités ; 2,1 milliards d'euros de cotisations perçues ; 13 millions d'euros servis en prestations sociales.

Pour en savoir plus : www.groupe-taitbout.com

Contacts

Relations presse ■ Agence C3M ■ Tél. : 01 47 34 01 15

Michelle Amiard, michelle.amiard@agence-C3M.com